

## AUPTAFONT

### *Collectif Liberté Plaisance*

Association Loi 1901, 12 Allée des Ondines 33510 Andernos

\*Association loi 1901 immatriculée le 03 novembre 2003 sous le N°9 /06419 journal officiel  
N°W336001308

<http://associationduport.e-monsite.com/accueil.html>

Assemblée Générale Extraordinaire  
de l'Association des Usagers du Port de Taussat Fontainevieille  
du vendredi 18 décembre 2015 à 18 heures  
au Centre d'Animation de LANTON

Le Président **Bernard BELIN** ouvre la séance et salue la présence de M. **Alain DEVOS, Premier Adjoint en charge des finances de la commune.**

Il remercie les adhérents d'être venus (12, *ayant donné procuration*) aussi nombreux et rappelle que cette Assemblée Générale Extraordinaire a été ouverte à l'ensemble des usagers du Port, qu'ils soient ou non adhérents à l'association. Il rappelle aux **123 participants** l'ordre du jour unique de cette AG :

« **Désenvasement du port et du chenal, les dates et la méthodologie.**  
**Formalisation des engagements.** »

Il présente ensuite Madame **Sabine JEANDENANT**, Directrice Générale des Services du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, maître d'ouvrage de l'opération de désenvasement du Port et sa collaboratrice, Madame **Christelle LAMARQUE**.

Il les remercie pour leur présence et rappelle l'historique du Port de Fontainevieille, de sa gestion d'abord privée avec Madame PERUSAT, puis communale. Il constate que le dossier du désenvasement est resté au point mort sous l'ancienne municipalité, et qu'il n'a guère avancé sous la nouvelle, puisque seul le chenal a été creusé, et encore partiellement, puisque des sédiments venus du Massurat ou de la vase du port l'ont en partie comblé à nouveau.

Il regrette que le désenvasement du port lui-même, qui avait été initialement envisagé, n'ait pas été effectué, ce qui aurait sans doute évité, au moins partiellement, le réenvasement du chenal.

Il informe l'assemblée qu'une réunion du CLUP et du Conseil Portuaire s'est tenue récemment, sans que les convocations aient été faites régulièrement et dans les délais. Cette réunion est donc illégale et une mise en demeure sera adressée à Madame la Maire de LANTON, avec copie à Madame la Sous-Préfète d'Arcachon.

Il donne ensuite la parole à Madame JEANDENANT qui expose le rôle du SIBA dans ce contexte. Celui-ci a très mal vécu la situation créée par la presse : « le dragage est un véritable loupé », alors que tous les engagements qui avaient été pris par le SIBA ont été tenus.

Elle présente ensuite un diaporama qu'elle explicite de façon très détaillée, image par image. (Ce diaporama figure en pièce jointe mais n'est pas utilisable sans les explications orales données).

Un projet datant de 2011 utilisant le port comme bassin de décantation a été refusé parce que jugé trop pénalisant pour les usagers. Le bassin de Titoune a une capacité d'accueil de 8000 m<sup>3</sup> de sédiments, ce qui représente une longueur de 340 m de chenal. La procédure adoptée a été celle du « dialogue compétitif » au sens du Code des Marchés Publics de 2006. L'audition des candidats a eu lieu en octobre 2013. Deux entreprises ont répondu. De cette époque datent les premiers contacts avec M. Daniel SUIRE, alors Adjoint, chargé des Ports. Le contrat a été signé le 16 mai 2014. Puis le dossier réglementaire a été réalisé en juin 2014.

La diapositive présentée montre une « marche » de 0.70 m à l'extrémité des 340 m de dragage. Le résultat des travaux entrepris entraîne un gain de deux heures par fort coefficient et de quatre heures par petit coefficient. Le dragage mécanique (pelleteuse) évite de diluer les vases comme le ferait un dragage hydraulique. L'entreprise choisie est l'Entreprise CHARIER dont le siège se trouve à MONTOIR DE BRETAGNE et dont le chiffre d'affaire s'élevait à 307 millions d'euros en 2010, les travaux proprement dits étant confiés à son Agence SEMEN T.P.

Le départ des travaux a été prévu à 200 m de l'entrée du chenal au lieu des 340 m pour permettre de réajuster selon le foisonnement et le fluage des boues, mais s'est heurté à l'impossibilité matérielle d'atteindre ces 200 m à cause des petits coefficients de l'époque. D'où un départ du port et un arrêt des travaux à 300 m, afin de permettre de réaliser ensuite les travaux à l'entrée du port.

Ces travaux ont été contrariés par des arrivées importantes d'alluvions sableuses venant du Massurat et qui ont entraîné un réenvasement de 20 à 40 cm à la limite des 300 m.

Les observations réalisées étaient attendues. Mais pas les difficultés liées au maniement du sable dans les pompes à béton, ni les fluages : 2000 m<sup>3</sup> en 15 jours !

Le bassin de Titoune est à nouveau vide et le SIBA était prêt pour un dragage en septembre 2015 à condition que la Municipalité s'engage à réaliser la réhabilitation des aménagements portuaires et les travaux d'aménagement de l'exutoire du Massurat.

Le Président prend alors la parole pour demander si la Commune a la volonté politique d'engager les travaux. Un membre du public propose d'utiliser le Massurat pour faire chasse d'eau, comme en Bretagne. Mme JEANDENANT explique qu'il est plus compliqué de draguer le chenal que de draguer le port. Le Président reprend sa question qui n'a pas obtenu de réponse.

A propos du phénomène des vases fluentes évoqué par le Président, Mme JEANDENANT explique que le chenal ne s'est pas recomblé : la cote marine avant travaux était de 1.84 m CM. Après travaux elle était de 1.10 m CM. L'entreprise a enlevé 8000 m<sup>3</sup> mais 3000m<sup>3</sup> sont revenus.

Monsieur DEVOS, Premier Adjoint, excuse l'absence de Madame la Maire, retenue par d'autres obligations. A la suite de la démission de M. SUIRE, c'est M. BALLAND qui a repris le dossier, ce qui a demandé un certain temps. Par ailleurs, il y a un certain nombre de travaux à effectuer sur les quais.

Un membre du public l'interrompt pour dire que la Commune a pris de l'argent de Fontainevieille pour l'injecter sur les autres ports. Monsieur l'Adjoint rétorque qu'il n'y a qu'un seul budget pour l'ensemble des ports.

Il a semblé à M. BALLAND que, pour ne pas pénaliser la saison 2016, la meilleure solution était de proposer le rétro-planning qui a été publié et dont le point de départ se situe en octobre 2016.

Mme JEANDENANT déclare que la Commune a estimé que les travaux auxquels elle devait procéder (quais ?) ne lui permettaient pas de lancer les travaux en octobre 2015.

Le Président demande à la Commune l'engagement formel que les travaux seront engagés en septembre 2016 (enlèvement des bateaux).

Mme JEANDENANT observe que la consultation des entreprises demande **deux mois et les travaux trois mois**. Les sédiments trouveront place dans les bassins existants et une discussion est en cours avec la Ville du Teich pour des dépôts et une valorisation de ces sédiments, mais cela entraînerait un surcoût important.

M. l'Adjoint déclare que la Commune n'éprouve aucune mauvaise volonté à l'égard du désenvasement de Fontainevieille. **Elle a le financement grâce au vote d'un emprunt de 300 000 € contracté à la fois pour le port de Cassy et celui de Fontainevieille. Il ajoute que nous aurons un engagement écrit et formel.**

S'ensuit une discussion financière confuse. M. SUIRE demande au public de ne pas attaquer M. DEVOS qui a eu le mérite de venir en personne, alors que ni Mme la Maire, ni les deux Adjointes aux Ports ne sont venus. Lundi aura lieu un Comité de Quartier qui traitera du désenvasement du port de Fontainevieille.

M. l'Adjoint rappelle que l'ensemble des trois ports est déficitaire : il reste 380 000 € d'excédents reportés mais les charges s'élèvent à 900 000 €.

Le Président revient sur la non convocation du CLUP et annonce qu'un Conseil Municipal est convoqué pour le lundi 21 décembre 2015 à 18 heures 30.

Le public dénonce à nouveau la gestion commune des trois ports ainsi que l'augmentation indifférenciée des tarifs, alors que Fontainevieille paie beaucoup plus que les autres et serait facilement excédentaire s'il était géré financièrement à part.

Autre alternative, déclare le Président :

***« Afin de combler le déficit inacceptable et juridiquement impossible, de la régie des ports de LANTON, les tarifs des ports de Cassy et du vieux port de Tausat doivent être alignés sur celui de Fontainevieille ».***

***« Par ailleurs, L'augmentation envisagée des AOT de Fontainevieille pour un port qui pourrait être le fleuron de la commune et qui ne reflète que l'image de son abandon ne sera pas acceptée ».***

La séance est close à 21 heures.



Le Secrétaire de séance,

Daniel JEAN-VALFREY

Le Président :

Bernard BELIN